

LA VIE DERAILLE

VOS ELUS AU CE
PAS (DÉ) JEANTET!



Bulletin d'information des représentants SUD Rail au Comité d'Etablissement Maintenance et Travaux

* N°5 * Août 2016

QUAND DIRECTION RIME AVEC REPRESSION !

Condamner « pour l'exemple" des salariés qui défendent leur emploi, leurs conditions de travail et combattent les politiques de casse du service public semble dédiés aux directions

aujourd'hui un des rôles dédiés d'entreprise.

La direction de la SNCF s'en est d'ailleurs donnée à cœur joie au cours des dernières grèves, appliquant les consignes de répression syndicale encouragées par le patronat et le gouvernement afin de s'attaquer aux mouvements sociaux et au syndicalisme revendicatif (nous ne parlons évidemment pas ici des syndicats et soidisant syndicalistes qui accompagnent les politiques gouvernementales et patronales de casse de nos conditions de vie et de travail).

Comme d'autres syndicalistes, un des élus CE MT de notre délégation est aujourd'hui la cible de la direction et sous le coup d'une sanction injustifiée et totalement disproportionnée par rapport aux faits qui lui sont reprochés à tort. Sur la base d'accusations mensongères, la direction s'est servie des luttes du printemps dernier contre la loi travail pour les assimiler sournoisement à des fautes professionnelles.

A ce compte-là, nombre de syndicalistes et cheminots qui ont participés aux luttes contre la loi travail sont passibles, si l'on prend en compte les critères de la

direction, de lourdes sanctions.



C'est, on l'a compris, en faisant des exemples, et peu importe la manière et les moyens employés, que la direction compte faire pression sur les cheminots et leurs élus pour qu'ils acceptent sans broncher la dégradation de leurs conditions de vie et de travail.

Oui, la mobilisation est aujourd'hui plus que nécessaire, et notamment pour renvoyer dans leurs clous tous les gardes chiourme (d'ailleurs Mr Chabanel, suite à notre intervention sur le sujet, a cautionné cette sanction) d'un système qui nous propose comme modèle l'individualisme et la loi du plus fort, et comme perspectives un monde où les inégalités croissantes s'accompagneront de mesures toujours plus autoritaires et violentes des classes dominantes.

LARBINS DU MEDEF...

En plein mois d'août, la Ministre du travail vient d'autoriser le licenciement de Vincent Martinez, délégué syndical CGT d'Air France, dans l'affaire dite de la « chemise arrachée ». Dans un argumentaire très contestable juridiquement, la

Direction générale du travail (DGT) a censuré la décision de l'inspectrice du travail qui avait refusé l'autorisation de licenciement du délégué syndical. Celle-ci avait considéré, après examen minutieux des faits, que le licenciement ne se justifiait pas. Peu importe! La Ministre du travail passe outre et prend une décision purement politique qui va conforter les pratiques antisyndicales du petit et du grand patronat. C'est un nouveau coup porté au syndicalisme, aux droits des salariés et à l'indépendance de l'inspection du travail.









RHAND LES PATRONS ASSASSIMENT LA MEDECINE DU TRAVAIL

QUAND LES PATRONS ASSASSINENT LA MEDECINE DU TRAVAIL!

Selon Mr Reiser, médecin du travail SNCF présent à ce CE, il n'y aura pas assez de médecins du travail dans les 10 ans à venir (départs à la retraite, non anticipation des recrutements, attractivité faible de cette spécialité...) qui explique que les médecins actuellement en place à la SNCF ont à s'occuper d'un nombre toujours plus important d'agents. Ainsi, à l'ESTI Ile de France, le médecin du travail a en charge 1905 agents! Mais selon Mr Reiser, c'est un mal nécessaire puisqu'il n'y a pas assez de médecins du travail.

Du côté de la direction...pas de commentaires. Le sujet de la pénurie de médecins du travail **n'avait pas l'air de les intéresser...**pour des dirigeants qui imposent sans état d'âme la mobilité, le travail de nuit et font travailler leur personnel dans des conditions de travail et de sécurité dégradés, rien d'étonnant...

Et avec un tel nombre d'agents à traiter, comment le médecin du travail peut il assurer ses missions de prévention ?

SUD Rail est intervenu pour dénoncer cette situation.

REMÈDES PALLIATIFS...les subterfuges de la direction !

Pour permettre d'augmenter toujours plus le nombre d'agents par médecin du travail, il a été crée le poste d'infirmier en santé en travail (IST). Ainsi, à la SNCF, pour les salariés n'étant pas en Surveillance Médicale Renforcée, il n'y aura plus qu'une visite tous les 4 ans avec un médecin du travail. Tous les 2 ans ce ne sera plus une visite, mais un « entretien santé au travail infirmier ».

Les compétences ne sont évidemment pas les mêmes!

Si seuls les salariés les plus malmenés ont accès au médecin du travail, c'est la mort de l'accompagnement médical individualisé qui, par la rencontre régulière du médecin avec les personnes bien portantes ou non permet une réelle médecine de prévention. C'est d'ailleurs ce que recherche actuellement le patronat (en le faisant notamment inscrire dans les lois par des gouvernements à leur botte), une médecine du travail à moindre coût qui

serait là seulement pour constater les dégâts et mettre au rencard les salariés usés.



...ET UN P'TIT COUP DE « LOI TRAVAIL » EN PASSANT !



- La visite à l'embauche et la visite biennale (remplacée par une visite d'information et de prévention) sont supprimées sauf pour les métiers à risques particuliers.
- L'inaptitude est déclarée après une seule visite si le médecin du travail constate l'impossibilité d'aménagement, transformation ou adaptation du poste de travail et que l'état du-de la salarié-es justifie un changement de poste.
- Les DP doivent être sollicité-es pour ce qui concerne le reclassement suite à accident ou maladie d'origine non professionnelle.
- Le licenciement pour inaptitude est facilité si le médecin du travail considère qu'il y a obstacle à tout reclassement.

Et si nous ne mettons pas le holà, ça ne va pas s'arrêter là!





Consultation sur le bilan social 2015

Refus du vote- SUD Rail, CGT et UNSA ont demandé **le report** de la consultation étant donné que le dossier fourni par la direction comportait des incohérences et manquait de données.



<u>Consultation pour nomination d'un médecin du travail au cabinet médical</u> <u>de Paris Budapest</u>

La délégation SUD Rail a clairement dit son opposition à la médecine à 2 vitesses mise en place par la direction (voir page 2 de ce tract sur la situation de la médecine du travail) et a logiquement voté contre cette nomination qui obligerait ce médecin à gérer 1905 agents.

Vote à bulletin secret (9 pour et 9 contre) - En conséquence, cette mise en place sera soumise à avis de l'inspection du travail.

Consultation sur la rapport comparé hommes/femmes

Refus du vote- Les OS ont demandé à l'unanimité **le report** de la consultation étant donné que le dossier fourni par la direction comportait des incohérences et n'était pas exploitable.

Résolution sur la réalisation d'une expertise sur la sous-traitance

Vote pour à l'unanimité

« LE MONDE TEL QU'IL EST »

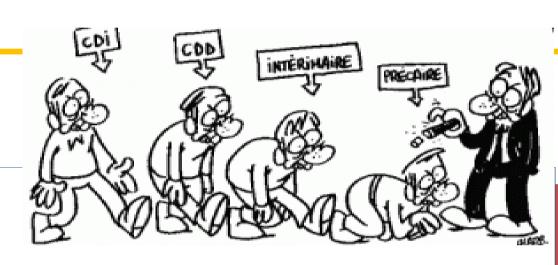
Vu par M. CHABANEL, directeur de Maintenance Travaux à SNCF Réseau et président du comité d'établissement

Maintenance et travaux

Après nous avoir rappelé une nouvelle fois que les cheminots devaient s'impliquer dans le partenariat industriel avec les entreprises privées (en clair on leur montre comment faire le boulot, on rattrape leurs erreurs et au final ce sont eux qui nous piquent le notre de boulot...), M. Chabanel nous a annoncé que du retard avait été pris dans les recrutements prévus, faute de candidats faisant l'affaire. Il nous a en effet expliqué que la direction de SNCF Réseau demandait un « haut niveau d'exigence » pour exercer les missions des agents de l'équipement !? Compte -tenu de ce « haut niveau d'exigence » demandé pour effectuer nos missions, la direction ne semble pourtant pas prévoir d'augmenter nos salaires et déroulements de carrière en conséquence!

Ce serait même plutôt le contraire, puisque récemment elle a rejeté en CE notre demande de revalorisation de la mission d'agent d'accompagnement, comptetenu des responsabilités

toujours croissantes demandées aux agents effectuant cette mission.



INTERIM

La direction nous a présenté le bilan de **l'intérim à fin juin 2016**. Cela représente, selon les chiffres de la direction, 182 agents à plein temps...une paille selon le directeur de la maintenance M. Bancel!

Outre le fait que ce n'est pas une paille et que ce sont autant d'agents qui n'intègreront pas l'entreprise, il est pour nous anormal et dangereux que les agents de l'équipement, en plus d'assurer leurs missions techniques et sécurité, doivent prendre en charge (et sous leur responsabilité) des salariés qui ont une maîtrise incomplète voire nulle de l'environnement ferroviaire (et notamment en matière de sécurité) et des métiers de l'équipement.

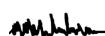
Quand aux promesses de la direction que ces intérimaires puissent ensuite être embauchés à l'équipement...pour le moment on ne voit pas grand-chose venir (sans doute la faute au haut niveau d'exigence d'embauche demandé...). On s'est d'ailleurs étonné que ces mêmes intérimaires à qui on refuse un poste à la SNCF puissent par contre revenir travailler dans les chantiers en tant qu'intérimaires...cherchez l'erreur!

On est bien là dans la volonté de la direction d'externaliser nos métiers et de faire fondre les effectifs cheminots, quitte à faire des concessions sur la sécurité.

Ce bulletin d'information est financé grâce aux cotisations des adhérents SUD RAIL et réalisé par toute l'équipe ...









VOS ELUS CE SUD-Rail:

Pascal PIGNAL
INFRAPOLE ALPES
06.19.41.46.94.

pignalpascal@free.fr

Alain LECLERQ-POLVECHE
INFRAPOLE Nord Pas De Calais
07.81.97.31.85

alainlerouge62@gmail.com

Philippe LALOU EIV MOULIN NEUF 07.87.31.50.75

P.lalouphilippe@gmail.com

Angel GONZALEZ
INFRAPOLE PACA
06.20.60.23.65

angelgonzalez@free.fr

Arnaud CHAUVEAU
INFRALOG PAYS DE LOIRE
07.68.43.68.03

arnaud.chauveau@club-internet.fr

Pierre FOVELLE

INFRAPOLE Nord Européen (INE)

06.48.97.27.16

pierrefovelle@free.fr

Jocelyn VAILLANT
INFRAPOLE PAYS DE LOIRE
06.48.09.87.14.

jos.vaillant66@gmail.com

LE GRAND RECUL!

Le processus d'harmonisation du cadre social est terminé. Le gouvernement, l'UTP et la direction SNCF ont trouvé des partenaires sociaux pour valider la première régression sociale de l'histoire de la SNCF. Jamais depuis sa création les conditions de travail des cheminots n'avaient reculées. Le sens de l'histoire va pourtant obligatoirement vers la réduction du temps de travail et l'amélioration des conditions de travail. Que le gouvernement, le patronat des transports ferroviaire et la SNCF soient principalement obnubilés par l'aspect économique et concurrentiel est une chose. Que la CFDT et l'UNSA au cours d'un weekend en tête à tête avec le ministère des transports, s'assoient sur les principes qui les guidaient jusqu'à la dernière réunion de la convention collective, et acceptent les propositions du gouvernement qui actent l'instauration du dumping social dans la branche ferroviaire, en est une autre.

S'ils avaient eu le courage d'aller à l'affrontement, une grande partie de ce que le gouvernement leur a cédé dans l'accord d'entreprise aurait pu être inscrit dans la convention collective, et le dumping social évité.

Mais la messe est dite, l'avenir sera donc fait, dans le cadre de la concurrence, de chantage à l'article 49 pour déroger par le bas à l'accord d'entreprise.

Un grand recul donc, que tout le monde pourra constater au fil de l'application des nouvelles règles. Mais un grand recul aussi dans la mobilisation des cheminots. Sans doute ont-ils été bluffés par la maitrise de la communication dont l'entreprise a fait preuve, par la complexité de la négociation sur 3 niveaux et par le faible engagement informatif des futurs signataires.

Peut-être aussi certains ont refusé de voir les choses en face pour des raisons de facilité et de confort.

Ces attitudes sont contre productives et illusoires. Ceux qui bradent nos



conditions de travail continueront à le faire s'ils ne trouvent plus d'opposition en face d'eux!

Alors tirons expérience de cet épisode historique... pour faire mieux la prochaine fois!

Notre camarade Alain LECLERCQ, élu de ce Comité d'Etablissement, passe au conseil de discipline de la SNCF pour "faute lourde" pour avoir fait le choix de défendre les salariés contre la politique désastreuse de l'entreprise. La direction de la SNCF veut mettre notre militant au banc des accusés sur un motif "bidon": simplement pour avoir été interviewé au nom de SUD Rail sur un piquet de grève par la presse!

Face à la répression, la solidarité est notre arme !

SUD Rail organise un rassemblement de soutien devant le tribunal patronal de la SNCF

le 06 Octobre 2016 dès 12H00

Rue d'Alsace (à coté de la gare de Paris Est)



FEDERATION SUD RAIL - 17, boulevard de la libération - 93200 SAINT DENIS



Tel: 01 42 43 35 75

Fax: 01 42 43 36 67

E-mail: federation-sudrail@wanadoo.fr

